

**Centre d'Arts Contemporains - Exposition photographique et vidéographique -
Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires
Culturelles**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la présentation d'une exposition photographique et vidéographique au Centre d'Arts Contemporains.

Le coût total de l'opération est de 52 000 F.

Elle sera financée :

- pour 32 000 F par la Ville de Besançon sur les crédits inscrits au chapitre 945.23 / 41052 du BP 91
- pour 20 000 F par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble du projet ; dès réception, la subvention de 20 000 F sera encaissée et affectée :

- . en recettes au chapitre 945.23 / article 7371 (subvention de l'Etat) 41052
- . en dépenses au même chapitre / article 662 (frais d'impression) 41052.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.